

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M20- 0009866

54336

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5924 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ElOfir

AR.Douak

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661067722 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : 07as ABDOU - Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº M20-09866

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| ○ Réclamation | contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

5224

Maladie

Dentaire

Optique

Autre

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5224

Société : Rehazit

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Eloufi R

on ne ARDOUH

Date de naissance : 23/10/53

Adresse : Rendace Nedir B8 Rue Razzouk - Laayoune

Tél. : 0661067122

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 01/01/2020

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

BD. ZERKOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RES. SIDI AI TAFARZOUN - GOUVERNEMENT

DR. RABEELAH MFTA - A324

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du attestant le Paiement de
-----------------	-------------------	-----------------------	---------------------------------	---

20/12/20 S

INP : 0gm3

Dr. Abdellah MIRTABI
RHUMATOLOGUE
Rés. Salah Al Jarrah 35b
Bd. Zerkouni - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	28/12/20	605,90

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

DES TRAVAUX																	
MONTANTS DES SOINS																	
DEBUT D'EXECUTION																	
HN D'EXECUTION																	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	<p>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</p> <table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>G</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>B</td> </tr> </table> <p>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</p> <table border="1"> <tr> <td>H3</td> <td>2143352</td> </tr> <tr> <td>7323412</td> <td>0000000</td> </tr> <tr> <td>0000000</td> <td>0000000</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 0000000</td> <td>0000000</td> </tr> <tr> <td>55533411</td> <td>1143353</td> </tr> <tr> <td></td> <td>B</td> </tr> </table> <p>[Creation, remont, adjonction] fonctionnel Therapeutique nécessaire à la prothèse</p>	H	G	D	B	H3	2143352	7323412	0000000	0000000	0000000	<input type="checkbox"/> 0000000	0000000	55533411	1143353		B
H	G																
D	B																
H3	2143352																
7323412	0000000																
0000000	0000000																
<input type="checkbox"/> 0000000	0000000																
55533411	1143353																
	B																
MONTANTS DES SOINS																	
DATE DU DEVIS																	
DATE DE L'EXECUTION																	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION																

Dr. Abdelilah MIFTAH

Rhumatologue

Spécialiste des Maladies des Os, Articulations
Muscles, Colonne Verteébrale et Pied

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Ancien Attaché des Hôpitaux de France
Ancien Spécialiste de l'Hôpital Militaire Avicenne

Diplôme d'université (PARIS) Méthodes Diagnostiques et
Thérapeutiques en Rhumatologie
Radiologie Osseuse - Ostéodensitométrie
Arthroscopie - Biopsie - Physiothérapie
Orthèses



الدكتور عبد الله مفتاح

إختصاصي في أمراض الروماتيزم

العظام، المفاصل، العضلات، العمود الفقري والرجل

خريج كلية الطب بباريس

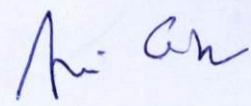
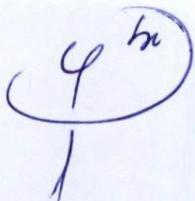
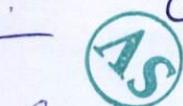
طبيب ملحق سابق بمستشفيات فرنسا

إخصائي سابق بالمستشفى العسكري ابن سينا

دبلوم جامعة باريس في تشخيص وعلاج أمراض الروماتيزم
الفحص بالأشعة، الكشف بال palpation للالم والثقل، المرض الطبي
Diplôme Universitaire de Paris en Médecine et en Santé publique
Diplôme Universitaire de Paris en Médecine et en Santé publique
Casablanca, le : ٢٠/١٢/٢٠٢٣

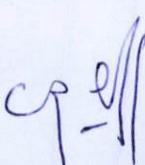
Nom : EL OUFIC

Prénom : OMAR. ABDALLAH

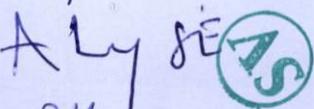


22,90

136,50



59,30



شارع البرقطوني - رابطة ابن المعلم - إقامة صالح الجراح - الطابق الثالث - بوركون - (أمام المطعم الصيني) - البيضاء

359, Bd. Zerkouni - Angle Rue Ibn Al Moualim - Résd. Saleh Al Jarrah - 3 ème Etg. (Face Restaurant Chinois) - Casablanca

Tél. : 05 22 26 96 64 / 05 22 47 29 47 / 06 25 00 00 05

22,00

22,00

22,00

Lot:	20F620
Per:	06.2023
PPV:	136DH50

20F620
06.2023

Lot:
Per:
PPV: 136DH50

DOCTEUR ABDELILAH MIFTAH

RHUMATOLOGUE

Spécialiste des Maladies des Os, Articulations, Muscles, Colonne
Vertébrales & Pied

Diplôme de la faculté de Médecine de Paris
Ancien Attaché des Hôpitaux de France

Ancien spécialiste de l'Hôpital Militaire Avicenne

Radiologie osseuse-Osté odensitométrié-Biopsie-Physiothérapie
Orthèses

Patente n° 35600171 - ICE : 001735515000049

FACTURE N°

DATE :

28/12/20

NOM : EL OFin

PRENOM : DNAL - A BOUJED

CONSULTATION *Orthopédi* spé
orthopédi

RADIOLOGIE :

ACTE :

TOTAL :

Arrêter la présente facture à la somme de Dhs :

1000

Dr. Abdelilah MIFTAH
RHUMATOLOGUE
Rés. Sejâh Al Jarrah 359
Bd. Zerkouni - Casablanca